



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°31

OBJET :

CCAB  
ABREST  
AVENANT N°4

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 OCT. 2017

Publiée ou notifiée

le : - 5 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.:

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, notamment sa compétence relative aux Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB),

**Vu** la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

**Vu** la délibération N°22 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013 accordant un fonds de concours de 131 200 euros à la commune de ABREST pour son programme de travaux d'aménagement de bourg,

**Vu** le CCAB signé le 12 juin 2014 par la commune de Mariol, Vichy Communauté et le Département de l'Allier,

**Vu** la délibération N°32B du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014 approuvant l'avenant N°1 dont l'objet était de modifier, d'une part, le schéma d'aménagement des abords de l'école et, d'autre part, la programmation du CCAB (inversion des tranches 2 et 3),

**Vu** la délibération N°XX du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 attribuant une subvention d'un montant de 50 000 euros à la commune de ABREST par l'intermédiaire du FICT pour la réalisation de son programme d'aménagement de bourg,

**Vu** les avenants N° 2 et 3 visant à entériner la subvention définitive du Département pour les tranches 2014 et 2015,

**Considérant** que la commune souhaite, d'une part, supprimer la dernière tranche du CCAB et, d'autre part, inverser le calendrier des tranches 2 et 3,

**Considérant** que ces modifications ont pour conséquence de légèrement modifier à la baisse le coût global du CCAB, paramètre servant au calcul de la subvention versée par Vichy Communauté,

**Considérant** que le coût global du CCAB ramené à 835 632.44 euros HT (au lieu de 1 244 681.55 euros HT) a pour conséquence d'entraîner une légère baisse du montant de la subvention allouée par Vichy Communauté à la commune de ABREST : 120 000 euros au lieu de 130 000 euros.

**Considérant** que l'avenant N°4 a pour objet de :

- Modifier la nature des travaux de la tranche 3.
- Modifier la programmation initiale en supprimant la dernière tranche de travaux (aménagement de l'avenue de Vichy et de l'avenue de Cusset).
- Prolonger la date de clôture du contrat jusqu'au 31 décembre 2018.
- Approuver l'ajustement du fonds de concours de Vichy Communauté, réévalué à 120 000 euros.

**Propose** au Conseil Communautaire :

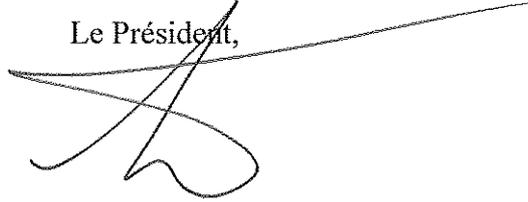
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°4 relatif au CCAB de ABREST ci-annexé, ayant pour objet d'approuver les modifications listées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 28 Septembre 2017.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned over the text 'Le Président,' and extends to the right across the page.

Claude MALHURET

**Contrat Communal d'Aménagement de Bourg****ABREST****Avenant n° 4****PRÉAMBULE**

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé :

Entre la commune d'Abrest, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MONTAGNER, autorisé par délibérations du Conseil municipal en date du 5 février 2013 et du 26 novembre 2013,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 27 juin 2014,

et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2013,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul DUFREGNE, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil Général du 21 mars 2014 et du 25 avril 2014.

Trois avenants ont également été signés en décembre 2014, en juin 2015 et en août 2016.

Après examen par la Conférence de Programmation du 10 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental du 24 avril 2017 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2017, à savoir l'aménagement des voies douces sur les berges de l'Allier entre Vichy et Abrest.

Monsieur le Maire nous informe que la commune souhaite modifier ce projet et présente la nouvelle programmation des travaux.

Cet avenant a donc pour objet de modifier la nature des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche, de modifier la programmation initiale et de prolonger la date de clôture du contrat.

---

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune d'Abrest, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MONTAGNER, autorisé par délibérations du conseil municipal en date du ,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 25 septembre 2017.

**ARTICLE 1 : Dispositions financières**

L'article 4 « Dispositions financières » est modifié comme suit pour la troisième tranche :

ANNEES	DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL				
			DEPARTEMENT	Vichy Communauté		Amendes de police	COMMUNE
				CCAB	FICT		
2014	<b>Aménagement des abords de l'école</b> <i>Travaux</i> Installation de chantier et travaux préparatoires Terrassements Empierrement Revêtement Bordures et pavages Eaux pluviales Espaces verts et signalisation	405 000 €					
	<b>ASSIETTE SUBVENTIONABLE 2014</b> (conformément à la décision de la conférence de programmation de mars 2014)	300 000 €	85 500 €				
2015	<b>ASSIETTE SUBVENTIONABLE 2015</b>	97 482 €	27 782,37 €				
	<b>1ERE TRANCHE</b>	405 000 € plafonné à 397 482 €	113 282,37 €	30 000 €	69 975 €	15 000 €	176 742,63 €
2015	<b>Aménagement de cheminements piétons</b> <i>Travaux</i> Allée du camping Chemin des Plantées Rue du Vieux Bourg prolongée Chemin des plantées Rue du Vieux Bourg Chemin du baril Passage entre la rue Apollinaire et la rue Beaudelaire	77 091,50€	21 971,08 €	24 570 €			30 550,42 €
2017	<b>Aménagement voies douces sur les berges de l'Allier entre Vichy et Abrest</b> Débroussaillage Arrachage d'arbres Terrassement	248 960,94 €	74 688,28 €	35 430 €	50 000 €		88 842,66 €
2018	<b>Aménagement des rues du centre bourg</b> (rue du Presbytère, rue d'Allier, rue du Vieux Bourg) <i>Travaux préliminaires</i> Décapage, reprofilage de chaussée, revêtement en enrobé clair Dallage devant les maisons Plantation en pied de mur Aménagement des chemins Signalétique Honoraires et frais divers Aménagement de l'Avenue	104 580€	31 374 €	30 000 €			43 206 €
	<b>TOTAL CCAB ABREST (ESTIMATION)</b>	835 632,44 € plafonné à 828 114,44 €	241 315,73 €	120 000 €	119 975 €	15 000 €	339 341,71 €

L'aide allouée pour cette troisième tranche s'élève à **74 688,28 € pour le Département**, soit un taux de financement de 30 %, et à **85 430 € pour la communauté d'agglomération**, soit un taux de 34.31%.

#### **ARTICLE 2 :**

La demande de versement du solde de la subvention pour la dernière tranche devra être sollicitée avant le 30 novembre 2018. La date limite de clôture des paiements pour cette opération est fixée au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3 :**

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Abrest,  
Le  
Le Maire d'Abrest,

Fait à Yzeure,  
Le  
Le Président du SDE03,

Patrick MONTAGNER

Yves SIMON

Fait à Moulins,  
Le  
Le Président du Conseil Départemental,

Fait à Vichy,  
Le  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Vichy  
Communauté,

Gérard DÉRIOT  
Sénateur de l'Allier

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28  
SEPTEMBRE 2017 - CCAB ABREST AVENANT N° 4

.....  
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 05/10/2017  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 28sep2017\_31

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28sep2017\_31-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 31.pdf ( 003-240300426-20170928-28SEP2017\_31-DE-1-1\_1.pdf )